



Communiqué de presse

Fribourg, le 15 janvier 2010

Caisse d'Epargne de Vuisternens-devant-Romont (CEV)

A l'unanimité, le Conseil d'administration de la CEV, avec l'approbation du conseil communal, va proposer aux citoyennes et citoyens de la commune de Vuisternens-devant-Romont, d'approuver, lors de l'assemblée communale extraordinaire du lundi 8 février 2010, le contrat de reprise des actifs et passifs de la Caisse d'Epargne (CEV) par la Banque Cantonale de Fribourg (BCF) au 01.01.2010.

La CEV, qui jouit d'une saine situation financière, possède au 31.12.2009 un total de bilan de 57 millions de francs. Les avances à la clientèle s'élèvent à 52 millions de francs alors que les dépôts s'établissent à 39 millions de francs.

Pour Messieurs Willy Audergon, président du conseil d'administration de la CEV, et Albert Michel, président de la direction générale de la BCF, cette décision présente les avantages principaux suivants:

- L'opportunité pour la commune de bénéficier de la valeur substantielle intéressante de leur banque et de percevoir à l'avenir des impôts de la part de la BCF;
- Le maintien d'un point de vente bancaire à Vuisternens-devant-Romont garantissant l'emploi pour les collaborateurs actuels. La BCF comptera ainsi 27 succursales réparties sur le canton, dont 2 dans le district de la Glâne;
- Le maintien et le développement d'un centre de décision régional qui permettra de favoriser encore la croissance économique de la région de la Glâne.

Pour la Caisse d'Epargne de
Vuisternens-devant-Romont
Willy Audergon

Pour la Banque Cantonale de Fribourg
Albert Michel

Personnes de contact:

M. Willy Audergon, 079 633 20 72

M. Albert Michel, 026 350 71 62